

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Quatrième réunion du Sous-groupe APIRG sur de la gestion de l'espace aérien et de l'exploitation des aérodromes (AAO SG/4), Réunion virtuelle, 16 - 18 août 2021****Point 3 de l'ordre du jour Planification et mise en œuvre****Point 3.1 : Projets liés à l'espace aérien (Sécurité, Capacité et Efficacité).****RAPPORT SUR LE PROJET DE RÉVISION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONTINGENCE ATM DE LA RÉGION AFI**

(Note présentée par l'Équipe de révision du Plan de Contingence ATM de la Région AFI)

RÉSUMÉ
<p>La présente note fait le point sur l'avancement du projet de révision et de mise en œuvre du Plan de Contingence ATM de la Région AFI (Plan de Contingence ATM AFI).</p> <p>La suite à donner par la réunion se trouve au paragraphe 3.</p>
<p>RÉFÉRENCE(S) : Annexe 11 Rapports des réunions APIRG 21, 22 et 23 Plan de Contingence ATM de la Région AFI, version 1</p>
<p>APPENDICES</p> <ol style="list-style-type: none">1. Projet de Plan de Contingence ATM de la Région AFI, version 2.2. Liste de vérification des actions à réaliser
<p>Objectif(s) stratégique (s) connexe(s) de l'OACI : A – Sécurité, B – Capacité et Efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien</p>

1. INTRODUCTION

1.1 Après l'adoption en 2019 du Plan de Contingence ATM de la Région AFI au travers de la Conclusion 22/14 de la réunion APIRG 22, des carences concernant les dispositions de l'Annexe 11 de l'OACI relatives à l'élaboration et à la publication de plans de Contingence ont été recensées.

1.2 L'Équipe de Coordination des Contingences (CCT AFI) de la Région AFI a participé à la gestion de plusieurs Contingences depuis l'adoption du Plan en 2019. La CCT a noté que les États AFI sont à des niveaux variés dans la mise en œuvre des dispositions du Plan de Contingence ATM, et certains États n'ont pas encore communiqué l'état d'avancement de la

mise en œuvre.

1.3 Dans le but d'assurer une gestion en toute sécurité du trafic dans les situations de Contingence dans la Région et une harmonisation coordonnée des différents plans, et d'adhérer à l'initiative « *Aucun pays laissé de côté* » (NCLB) de l'OACI, un atelier virtuel sur la révision du Plan de Contingence de la Région AFI et la coordination de sa mise en œuvre, s'est tenu du 2 au 4 juin 2021. L'Atelier avait pour but de remédier aux lacunes constatées dans la perspective de la révision de la première version du Plan de Contingence ATM de la Région AFI, conformément aux dispositions de l'Annexe 11 de l'OACI relatives à l'élaboration et à la publication de plans de Contingence et aux Termes de Référence de l'Équipe de gestion du projet.

1.4 L'Atelier a mis sur pied une équipe de révision du Plan de Contingence ATM de la Région AFI.

2. ANALYSE

2.1 La vingt-troisième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise œuvre (APIRG/23) a appelé les membres de la Région Atlantique Sud (SAT) à finaliser les actions inachevées, y compris l'harmonisation du Plan de Contingence ATM de l'Atlantique Sud avec les plans de Contingence ATM des États, et à désigner les points focaux des Plans de Contingence nationaux.

La pandémie de COVID-19 et les récentes activités volcaniques qui ont touché la Région ont davantage souligné la nécessité de réviser et d'actualiser les procédures ~~en situations~~ relatives aux urgences de santé publique et de cendres volcaniques ~~qui figurent~~ décrites dans le Plan de Contingence ATM de la Région AFI.

2.2 L'Atelier virtuel sur le Plan de Contingence ATM de la Région AFI et la coordination de la mise en œuvre avait pour but d'aider les États, les Fournisseurs de services de la Navigation Aérienne (ANSP), les utilisateurs de l'espace aérien et les organisations internationales à :

- a) Finaliser l'élaboration de leurs plans de Contingence ou à les actualiser compte tenu des événements récents, afin de garantir leur exhaustivité et leur applicabilité ;
- b) Coordonner et harmoniser leurs systèmes de routes d'exception avec les routes d'exception de la Région AFI afin de faciliter la fonctionnalité de leurs plans de Contingence ;
- c) Publier les plans de Contingence en vue de leur mise en œuvre ;
- d) Renforcer l'Équipe régionale de Coordination des Contingences (CCT).

2.3 Douze exposés ont été présentés lors de cet atelier afin de permettre aux membres de formuler des propositions pour la modification du Plan de Contingence ATM de la Région AFI, au moyen des mesures suivantes :

- a) *Inform*er les membres sur la situation idéale et sur le plan de Contingence en vigueur.
- b) *Fournir une rétroaction* sur la mise en œuvre du Plan de Contingence ATM de la Région AFI.

- c) *Contribuer* au Plan de Contingence ATM de la Région AFI, notamment dans les domaines suivants : Météorologie (cendres volcaniques) ; Urgences de Santé Publique (USP) ; Gestion de l'Information Aéronautique (NOTAM) ; Communications, Navigation et Surveillance (CNS) ; et autorisations de survol/File and Fly/Coordination civilo-militaire.

2.4 L'Atelier a identifié notamment les domaines d'intérêt incluant entre autres (liste de vérification des actions à réaliser jointe en **Appendice B** à la présente note de travail) :

- a) La plupart des États ne disposent pas d'un Comité de coordination des Contingences (CCC), d'un Groupe de coordination des de Contingence opérationnelles de l'ATM (AOCG) et d'un Coordonnateur désigné.
- b) Les retards dans le déclenchement des plans de Contingence sont principalement dus à l'absence d'un CCC/AOCG et au manque de volonté politique.
- c) Les ~~poies~~ lourdeurs administratives nationales dans la délivrance des ~~permis~~ autorisations de survol.
- d) L'absence de mises à jour et de rapports à adresser à temps au CCT de la Région AFI, par les points focaux ou les autorités nationales.
- e) La non-réalisation des examens post-situation de Contingence et la non-soumission de rapports post-situation de Contingence.
- f) Les ANSP doivent tester leurs Plans de Contingence afin d'identifier les domaines d'amélioration.

2.5 Afin de coordonner les routes d'exception des États/FIR avec les unités ATS adjacentes, les États ont été regroupés en régions (Centre, Ouest, Sud et Est) et les faits suivants ont été constatés :

2.5.1 Cette activité n'a pu être finalisée parce que certains États ne se sont pas présentés à la réunion et n'ont toujours pas réagi aux propositions de routes régionales. L'Atelier a chargé les Bureaux Régionaux de l'OACI de prendre attache avec les États dont les réactions sont toujours attendues.

2.5.2 La mise à jour des Points focaux des Plans de Contingence ATM des États/FIR et de leurs coordonnées n'a pas été finalisée. Les Bureaux Régionaux de l'OACI ont été invités à prendre attache avec les États n'ayant pas encore effectué cette mise à jour.

2.5.3 Tous les Plans de Contingence nationaux n'ont pas été soumis parce que certains États ne les ont pas encore élaborés ou n'ont pas fourni de renseignements sur l'état d'avancement de l'élaboration de ces plans. Les Bureaux Régionaux de l'OACI ont été invités à prendre attache avec les États dont les réactions sont attendues et à prendre des mesures pour aider, le cas échéant, les États qui n'ont pas encore élaboré leurs plans de Contingence.

2.6 Une équipe de révision du Plan de Contingence ATM de la Région AFI a été mise sur pied et chargée d'élaborer un projet de la version 2 du Plan de Contingence ATM AFI, en tenant compte des résultats de l'atelier et à présenter un rapport d'avancement du projet à la réunion AAO-SG/4.

2.7 L'Équipe de révision du Plan de Contingence ATM de la Région AFI a élaboré un projet de version 2 du Plan de Contingence ATM AFI dont un résumé figure dans la

présente note de travail. Par conséquent, la réunion AAO-SG/4 devrait examiner ce projet de plan, pour y apporter les modifications nécessaires en vue de son adoption par l'APIRG. Les modifications proposées sont mises en lumière dans le projet de la version 2 du Plan de Contingence ATM de la Région AFI joint en **Appendice A** à la présente note de travail.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Examiner et adopter les mesures proposées.
- b) Approuver les modifications proposées au Plan de Contingence ATM de la Région AFI.
- c) Communiqué, s'il est adopté, le projet de la version 2 du Plan de Contingence ATM AFI (modifié) à l'APIRG pour adoption.
- d) Recommander des mesures à prendre pour remédier à la non-participation de certains États à la révision du Plan et aux activités de coordination de mise en œuvre du Plan de Contingence ATM AFI.
- e) Prier instamment les États qui ne l'ont pas encore fait de communiquer leurs plans de Contingence ATM aux Bureaux Régionaux de l'OACI.
- f) Examiner et approuver la proposition de composition de la CCT de la Région AFI.

-----Fin-----

Appendices :

3. Appendice A – Projet de Plan de Contingence ATM de la Région AFI, version 2
4. Appendice B - Liste de vérification des actions à réaliser